



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

### **Excusé(s) :**

Cécile GALHAUT

### **Absent(s) :**

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU TRAIT ET ENEDIS - CM/23/128**

La ville du Trait, labellisée Territoire Engagé Transition Ecologique – Climat Air Energie, 2 étoiles, est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique qui constitue un enjeu majeur pour les prochaines décennies.

Dans le cadre de ce processus de labellisation, la ville du Trait est évaluée notamment sur ses consommations d'énergie, ses émissions de GES et la qualité de l'air.

Après un contrat de performance énergétique en électricité en 2019, la ville poursuit sa démarche avec un marché global de performance pour les installations thermiques de son patrimoine en 2023.

Enedis est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité et concessionnaire de ce réseau en vertu du contrat de concession de la Métropole Rouen Normandie. A ce titre, Enedis développe, exploite, modernise le réseau public d'électricité et gère les données afférentes. Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation. C'est dans cet esprit qu'Enedis propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets.

Dans ce contexte, sollicitée par la ville du Trait, Enedis propose de l'accompagner dans ses démarches engagées et dans ses projets de transition énergétique.

La Ville du Trait et Enedis retiennent les thèmes de travail suivants :

- Accompagner le raccordement d'installation de production d'énergie renouvelable et l'autoconsommation collective.
- Maîtriser la consommation en énergie du patrimoine avec la mise à disposition d'un espace collectivité locale en ligne → Espace Mesures et Services pour suivre les consommations sur un seul et même espace
- Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux énergétiques. (Animations scolaires niveau primaire)
- Sensibiliser l'équipe municipale au patrimoine industriel du réseau public de distribution (conférences et visites).

La convention ne prévoit pas de conditions financières et, est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature par les parties.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** la labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique » – Climat Air Energie, 2 étoiles de la ville

**VU** le projet de convention de partenariat avec ENEDIS joint à la présente délibération

VU le rapport de Monsieur le Maire

**DECIDE D'APPROUVER** les modalités de la convention de partenariat avec ENEDIS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les documents s'y afférent et les éventuels avenants qui en découleraient.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 29 septembre 2023

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

